



Le Belvédère

de Saint-Nicolas



Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

21T, rue Sainte Colette

54500 Vandœuvre-les-Nancy

09 75 64 56 83 - 54p.nancy@fsspx.fr

N° 134 - Mai 2023

Editorial

Du premier pas ...

Quand un jeune homme ou une jeune fille veut se consacrer à Dieu par la vocation sacerdotale ou religieuse, l'Église, comme une bonne mère, va conduire ses pas progressivement et va accompagner son engagement avec prudence. Chaque étape de la progression personnelle va le faire aller de détachement en attachement.

Ayant tout d'abord quitté le siècle pour entrer dans une sainte maison, tel un pensionnaire d'un nouveau genre, le séminariste, le postulant ou la postulante va simplement en franchir les portes. Cette entrée, bien qu'accompagnée d'aucune cérémonie liturgique, revêt déjà

Entrée en clôture

quelque chose de solennel pour la famille qui l'y conduit. Les parents, qui ont accepté cette entrée, commencent alors le détachement sensible de ce premier pas vers Dieu : leur enfant fait son entrée en clôture, une partie de sa vie leur échappe pour se trouver occupée davantage de Dieu. Mais, à moins d'avoir choisi le Carmel ou tout autre ordre cloîtré, ces jeunes pourront paraître au dehors ; il n'y a simplement qu'une partie de leur vie est déjà retirée du monde.

La première séparation plus notable et formalisée par une cérémonie est la vêtue, la prise d'habit ou de soutane. Jusque-là toujours habillés comme les fidèles (la postulante ayant cependant une tenue codifiée par sa congrégation), ils vont comme s'ensevelir un peu plus en Notre-Seigneur et manifester une séparation plus visible

Soutane ou habit

d'avec ce siècle. Ils portent désormais sur eux le renoncement exprimé par un habit. Leur famille les « perd » un peu plus encore au profit de Dieu. Le séminariste res-

semble déjà au prêtre qu'il se prépare à devenir, le religieux ou la religieuse passe alors au noviciat et reçoit un nom de religion. On appelle dès lors les premiers « monsieur l'abbé » par assimilation et les suivants « frère » ou « sœur ».

Leur tenue les identifie plus avec leur nouvelle famille sacerdotale ou religieuse.

Si la montée vers le sacerdoce comporte de plus nombreux degrés (tonsure, ordres mineurs), elle a en commun avec la vie religieuse de conduire graduellement à l'engagement définitif. Après un temps de noviciat (souvent un ou deux ans) le religieux ou la religieuse prononce ses premiers vœux ; ses vœux solennels ou sa profession perpétuelle ne viendront qu'après un certain nombre d'années fixé par les constitutions de sa famille religieuse.

Si la religieuse porte son anneau dès ses premiers vœux, elle peut encore quitter le cloître tant qu'elle n'a pas fait ses vœux définitifs. Le séminariste peut quitter le séminaire et sa soutane tant qu'il n'a pas fait « le pas. » C'est avec le sous-diaconat (voir l'article de l'abbé Roy) qu'il s'engage pour toujours au célibat de son état bientôt sacerdotal et qu'il prend l'engagement de la récitation quotidienne de la prière de l'Église, autrement dit du Bréviaire. Cette accession au premier ordre majeur se fait en cinquième année de séminaire ou après la profession solennelle pour des religieux.

Pas à pas

Faire le pas



Cérémonie de prise d'habit



Habits, voiles, crucifix et médailles attendent sur une crédence leur bénédiction.

Le dimanche de *Quasimodo*, aussi appelé dimanche *in albis*, le 16 avril dernier, eurent lieu, à l'abbatiale Saint-Martial de Ruffec-le-Château, les prises d'habits de deux jeunes filles dont les familles dépendent de l'apostolat du prieuré. Eugénie Taillandier et Marie-Philomène Mancheron avaient fait leur entrée chez les sœurs de la Fraternité en septembre 2022.

En ce jour octave de Pâques, elles ont eu la joie de revêtir l'habit religieux, de passer du postulat au noviciat et de recevoir leur nom de religion.

Monseigneur Bernard Fellay est venu pour célébrer la messe pontificale et procéder à cette vêtue.



L'évêque bénit les habits et les voiles avant de les remettre aux postulantes, alors à genoux à l'entrée du chœur.



Chaque postulante, une fois son habit et son voile bénis, monte aux pieds de l'évêque pour les recevoir des mains du pontife. Les jeunes filles vont ensuite quitter l'abbatiale et, accompagnées de sœurs plus anciennes tout en disparaissant à la vue des fidèles une dernière fois dans un habit séculier, vont s'ensevelir dans les larges plis de leur habit religieux. Chacun attend alors de les voir reparaitre...



Le moment tant attendu arrive alors : les voici changées en et par l'habit. Et même les autres sœurs épieent au passage de la procession ces nouveaux visages enserés dans leurs voiles.

Alors chacun tend l'oreille... La première oblation prononcée, les jeunes sœurs vont recevoir leur nom de religion ! « Eugénie Taillandier répondra désormais au nom de ...sœur Marie-Hilaire et Marie-Philomène Mancheron, à celui de ...sœur Marie-Gaétan. » Et alors chacun se demande ou comprend, s'il connaît bien la nouvelle sœur, ce qui a pu motiver le choix du patronage sous lequel chacune a placé sa vie religieuse.



Les nouvelles novices montent ensuite tour à tour recevoir leur médaille des sœurs de la Fraternité, marquée à l'effigie de la Piéta de Michel-Ange et de saint Pie X au revers.

La cérémonie se poursuit par les professions (nous verrons cela lors des premiers vœux de sœur Marie-Alix Pesme l'an prochain). La messe se poursuit et s'achève dans une grande procession.



... au définitif : Sous-diacre pour l'éternité



Parmi les dates liturgiques préconisées pour les ordinations par la Sainte Église, notre Mère, se trouve celle du samedi dit de *Sitientes* — en raison du premier mot de l'*Introit* de la messe de ce jour — qui n'est autre que la veille du Premier Dimanche de la Passion, soit huit jours avant le Dimanche des Rameaux. Au Séminaire Saint-Pie-X à Écône, sis dans le canton du Valais en Suisse romande (ou francophone), le samedi de *Sitientes* est traditionnellement celui des ordinations aux seconds ordres mineurs d'Exorciste et d'Acolyte, et au premier ordre majeur du Sous-Diaconat.

En cette année de grâce 2023, ce jour de *Sitientes* fut particulier à un double titre. En effet, la Providence voulut qu'il tombât le 25 mars, en la fête de l'Annonciation de l'Archange Gabriel à la Bienheureuse Vierge Marie. En outre, ce fut le jour de l'ordination au Sous-Diaconat de Monsieur l'abbé Louis Grolet et du Frère Marie-Antoine (Antoine Mancheron).

C'est ainsi que, ce jour-là, au séminaire, les offices de communauté, le bréviaire et les messes de tous les prêtres furent solennisés par la célébration de cette fête mariale de première classe en blanc qui prévaut bien légitimement sur une férie de Carême. Le soir du vendredi 24 mars, nous chantâmes les premières Vêpres de la fête de l'Annonciation, qui furent suivies sans interruption par la cérémonie d'engagement définitif de neuf futurs Sous-Diacres dans la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X. Cette liturgie toute festive n'empêcha pas la communauté du séminaire d'observer strictement le jeûne quadragesimal lors du souper (ainsi appelle-t-on le dîner en Suisse ; n'allons pas nous quereller entre Gaulois et Helvètes sur une question de mots). Une simple soupe et un morceau de pain furent notre

seule pitance ce soir de réjouissances toutes spirituelles.

Le lendemain, samedi 25 mars, après avoir célébré leurs messes en l'honneur de la Très Sainte Vierge Marie, les prêtres présents au séminaire eurent la grâce d'assister à l'ordination au Sous-Diaconat de neuf séminaristes et de trois frères capucins du Couvent Saint-François de Morgon. Parmi les neuf séminaristes, Louis Grolet, entré au séminaire Saint-Curé-d'Ars de Flavigny-sur-Ozerain au mois d'octobre 2017. Parmi les trois frères capucins, Antoine Mancheron, en religion Frère Marie-Antoine.





La messe d'ordination ne fut pas la messe de l'Annonciation, mais celle de *Sitientes*, conformément aux lois liturgiques de l'Église. Ce fut donc une messe pénitentielle en violet et sans orgue. Au moment de l'appel des ordinands par l'archidiacre, rôle assumé chaque année par le directeur du séminaire, Monsieur l'abbé Bernard de Lacoste, nous entendîmes l'appel liturgique en latin : « *Accedant qui ordinandi sunt Subdiaconi. Que ceux qui vont être ordonnés Sous-diacres s'avancent !* » Alors retentirent les noms de chaque candidat au premier ordre majeur. Parmi ces noms résonnèrent ceux-ci : « Louis Grolet, de Metz, France... Frère Marie-Antoine de Clermont-Ferrand, France... » Il est de coutume de citer, en plus du nom, le lieu de résidence pour la Fraternité Saint-Pie-X, de naissance pour les capucins. Cette subtilité ne manqua pas de dérouter le rédacteur de ces lignes lors de la cérémonie. « *Adsum ! Je suis présent* », répondirent tour à tour les ordinands.

Alors, on vit les neuf séminaristes d'Écône s'avancer en leurs aubes blanches et

ceints de leurs cordons liturgiques, puis se positionner en ligne devant l'évêque, Monseigneur Tissier de Mallerai. Comme le veut le rite liturgique, le Pontife adressa alors à ces neuf jeunes clercs l'avertissement traditionnel : « Très chers fils qui allez être élevés à l'ordre sacré du Sous-diaconat, vous devez bien réfléchir, encore et encore, à la gravité de la charge à laquelle vous aspirez librement aujourd'hui. Jusqu'à maintenant, vous êtes libres, et il vous est permis de retourner dans le monde de votre plein gré. Si vous recevez cet ordre sacré, il vous ne sera plus possible de revenir sur votre choix, mais il faudra vous consacrer pour toujours à ce règne qu'est le service de Dieu. Il vous faudra garder la chasteté parfaite avec l'aide de Dieu, et





vous dévouer au service de l'Église. C'est pourquoi, tant qu'il est encore temps, réfléchissez ! Si, toutefois, il vous est agréable de persister dans votre choix, au nom du Seigneur, avancez-vous ! »

D'un élan commun, les neufs séminaristes firent un grand pas en avant, signe visible de leur engagement définitif au sein du clergé de la Sainte Église Catholique. Ce pas comportait un vœu implicite de chasteté. Il n'était désormais plus possible à ces neuf jeunes hommes de retourner en arrière. Leur destin se trouvait désormais devant eux. Alors les rejoignirent les trois frères capucins, non soumis à ce rite du pas liturgique, en raison des vœux solennels de religion qu'ils avaient déjà émis et qui constituaient pour eux leur engagement définitif au sein de leur ordre.

Suivit alors l'émouvant rite de la grande prostration, au cours duquel les ordinands s'allongent de tout leur long, face contre terre, en signe d'adoration et de supplication. Pendant cette longue prostration furent chantées les litanies de saints, aux intentions des ordinands. Clercs et laïcs prièrent avec ferveur pour la fidélité et la persévérance de ces généreux candidats aux saints ordres.

Les litanies achevées, les douze futurs sous-diacres se relevèrent et s'agenouillèrent en demi-couronne devant le pontife qui leur rappela en latin — langue que les séminaristes comprennent — le rôle du Sous-Diacre dans la hiérarchie d'ordre. Le Sous-Diacre a la charge de purifier les nappes et linges d'autel. Il le fait en plongeant les tissus sacrés dans trois bains successifs d'eau claire. L'eau des purifications ne doit pas être évacuée avec les eaux usées, mais doit être versée dans le *sacrarium*, c'est-à-dire en terre, en un endroit dédié au « rebut liturgique ». Pour ceux qui connaissent la chapelle Saint-Roch d'Ars-sur-Moselle, le *sacrarium* est un trou aménagé dans le sol derrière le maître autel, qui aboutit directement en terre sous la chapelle. Le Sous-Diacre a, en outre, lors de la messe solennelle, la charge de

chanter l'Épître, apporter le calice à l'autel, verser la goutte d'eau dans le calice, tenir la patène, et purifier calice et ciboire après la communion. Pour ceux qui découvrent l'existence du mot patène, il s'agit du plateau rond en argent recouvert d'or (au moins à l'intérieur) qui sert à recevoir l'hostie consacrée fragmentée pendant la sainte messe.

Les ordinands se mirent alors en colonne devant l'évêque et, deux par deux, montèrent les marches de l'autel pour s'agenouiller devant l'évêque, posant tour à tour leur main droite sur le calice et la patène qui leur furent présentés. L'évêque leur transmet la participation au pouvoir d'ordre en imposant sa main sur celles des ordinands et en prononçant les mots suivants : « Considérez Celui dont le ministère vous est transmis ! Aussi je vous exhorte à vous conduire de manière à plaire à Dieu. » À partir de cet instant, chacun fut marqué pour l'éternité de cette part du caractère sacerdotal qui relève du premier ordre sacré.

Les nouveaux Sous-Diacres se décalèrent ensuite un par un du côté Évangile pour toucher les burettes pleines de vin et d'eau, signe complémentaire du service qui leur sera dévolu à l'autel. Alors vint le moment de la vêtue au cours duquel le Pontife imposa à chaque ordonné l'amict — sorte de linge carré qui serre le cou pendant la sainte Messe — que chaque ordinand avait déjà revêtu avant la cérémonie, le manipule et la tunique — ornement du Sous-Diacre à la Messe solennelle — accompagnant chaque geste de paroles liturgiques : « Recevez l'amict qui manifeste la modération du discours, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Recevez le manipule qui manifeste le fruit des bonnes œuvres, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Que le Seigneur vous revête de la tunique de la joie et du vêtement de l'allégresse, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Le rite d'ordination proprement dit se termina par la porrection — ou présentation — du lectionnaire,



signe de la collation du pouvoir de lire l'Épître en public : « Recevez l'épistolier et ayez le pouvoir de lire les épîtres dans la sainte Église de Dieu, tant pour les vivants que pour les morts, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Désormais, les nouveaux ordonnés seront tenus à la récitation quotidienne du bréviaire, c'est-à-dire de ses huit offices constitués de trois grandes heures, quatre petites heures et des Complies. La sainte Église leur fait le devoir de ne manquer la récitation d'aucune de ces heures, pas même d'une petite, sous peine de péché grave, et donc de péril de damnation éternelle. Ainsi le veut la loi de l'Église qui ne fait qu'appliquer la volonté divine imposant comme premier devoir aux clercs l'apostolat de la prière. Le Sous-Diacre entre ainsi dans la grande assemblée des clercs députés à la louange publique que l'Église offre quotidiennement à notre Créateur et Sauveur.

La messe d'ordination reprit. Un Sous-diacre nouvellement ordonné exerça son ordre en chantant l'Épître de la messe.

Les ordonnés offrirent leurs cierges au Pontife au début de l'offertoire. Puis Monseigneur Tissier de

Mallerias fit descendre le Christ immolé sur l'autel en consacrant le pain et le vin. Les nouveaux Sous-Diacres reçurent la sainte communion dans les ornements de leur ordre. La messe se termina par le chant d'invocation de notre saint patron : « Sancte Pie decime, ora pro nobis ! *Saint Pie X, priez pour nous.* »

A la sortie de la messe, ce furent actions de grâces et réjouissances catholiques dans la vallée de Martigny-Sion, bien encaissée entre le massif du Grand-Chavalard, et celui de la Dent de Nendaz. Le sémi-

naire se situe tout de même à près de 500 mètres d'altitude. Le flanc de montagne auquel est accolé le séminaire n'est, certes, pas un sommet géographique, mais le sacerdoce auquel ces jeunes gens aspirent est bien un sommet spirituel, qui n'est lui-même qu'une étape vers le sommet de la sainteté chrétienne.

Rendons grâces à Dieu pour ses bienfaits, et soyons reconnaissants envers Monseigneur Marcel Lefebvre, grâce auquel ces séminaristes et religieux sont devenus Sous-Diacres pour l'éternité, et qui, avec l'aide de Dieu, seront

ordonnés prêtres en juin 2024.

Abbé Thierry Roy



Pour que la joie soit complète



Anciennes cheftaines de guides et de louvettes, nos deux jeunes sœurs ont eu la joie d'être entourées de nombreux uniformes d'enfants du groupe de Souilly, venus à Ruffec pour l'occasion. Sœur Marie-Alix a aussi pu retrouver deux de ses jeunes sœurs, guides à la compagnie.



le patronage de sainte Lucie, avant d'épouser Sylvain Durain, l'après-midi du même jour.

La famille Mancheron a eu aussi la joie d'assister au sous-diaconat du frère Marie-Antoine à Ecône et ce dernier a pu se rendre à Ruffec pour entourer sa jeune sœur religieuse.

Le samedi 22 avril, Nur Shen Shensoy a fait son entrée dans l'Eglise catholique par le baptême, sous



Longue vie à toute cette belle jeunesse !

Messes dominicales du prieuré (en principe)

10h30	10h00	17h00	9h00	1 ^{er} et 3 ^{ème} dimanches 17h00
Chapelle du Sacré-Cœur 65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	Chapelle Saint Roch 94, rue du Maréchal Foch 57130 ARS-sur-MOSELLE	Chap. de l'Annonciation 22, avenue Irma Masson 52300 JOINVILLE	Chap. du Sacré-Cœur 41, rue de la filature 88460 CHENIMENIL	Eglise Saint Martin 55160 LES EPARGES

Pour aider l'apostolat en Lorraine

Vous pouvez faire un don :

- ◆ Par chèque
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY
Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V
Clef RIB : 45
Domiciliation : CL BDI ROUEN SDC
IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45 BIC : CRLYFRPP

